

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

L'affaire de la rue de Chabrol

Les journaux nationalistes publient, sur l'affaire de la rue de Chabrol, dit le *Temps*, force récits et commentaires étonnants. Ils peignent avec les couleurs les plus sombres la situation de M. Jules Guérin et de ses compagnons. Plusieurs, nous affirme-t-on, seraient gravement malades, et tous seraient en péril de mourir de faim.

Si ces nouvelles sont exactes, et elles sont au moins vraisemblables, nous ne croyons pas en effet qu'ils se rencontre, parmi les adversaires les plus résolus de M. Guérin et de ses amis, un cœur assez durci par les passions politiques pour refuser de compatir à leurs maux. Si le fort Chabrol doit être comparé, comme il l'est par une feuille antisémite, à un nouveau radeau de la Méduse, nous plaindrons sincèrement les naufragés volontaires.

Mais on ne peut pourtant oublier qu'ils sont volontaires. Et lorsqu'on exprime la crainte qu'ils soient « bientôt réduits à se dévorer entre eux », il faut s'être fabriqué une logique toute particulière pour en conclure que le gouvernement « pousse de toutes ses forces au développement du cannibalisme ». Il est très naturel d'accorder aux emmurés de la rue de Chabrol la pitié à laquelle a droit tout être humain qui souffre, fût-ce par sa faute ; ce n'est pas une raison pour imputer la responsabilité de ces souffrances à qui n'en peut mais et n'a fait que son devoir.

Une part très lourde de la vraie responsabilité incombent, au contraire, à certains journaux, admirateurs de M. Jules Guérin. Ces journaux, sans souci de se contredire, dans le même temps qu'ils pleurent sur la détresse des assiégés, louent le prétendu héroïsme de leur conduite et les encouragent à la résistance. Il faudrait pourtant s'entendre. Si M. Guérin et ses compagnons suivent ces perniciosus conseils, ils ne peuvent qu'en subir les douloureuses conséquences, et ils ne pourraient calmer les angoisses de ces dangereux amis qu'en ne les écoutant pas. Les premiers jours, plusieurs coreligionnaires politiques de M. Guérin l'avaient engagé à se rendre. Cet avis était le bon, et il est regrettable qu'il n'ait persuadé ni M. Guérin lui-même, ni tous ses partisans.

Car il est toujours facile d'attaquer un gouvernement, surtout quand on se contente d'arguments comme celui d'un journal qui le raille, ce matin, « d'accomplir un acte d'humanité en laissant mourir de faim et de maladie les assiégés volontaires plutôt que d'essayer de les prendre par la violence ». Quoi qu'en pense l'ironiste, auteur de cette phrase, le gouvernement a parfaitement fait acte d'humanité en évitant la violence, et il ne dépend pas de lui que les assiégés ne meurent pas de faim et de maladie. Que répondriez-vous à quelqu'un qui vous dirait : Tuez-moi, ou je me laisse mourir de faim ? Et vous croiriez-vous obligé de le tuer pour n'être pas responsable de sa mort ?

Ce dilemme charentonnais montre qu'on aboutit à l'absurdité, non moins qu'au drame, dès qu'on s'écarte du respect de la loi. On ne sait encore comment finira l'aventure de M. Guérin, et l'on ne se résigne

pas à désespérer qu'elle finisse bien. Mais elle aura prouvé une fois de plus qu'on ne transgresse pas les lois sans tomber dans d'inextricables et souvent tragiques embarras. Un citoyen contre qui est lancé un mandat d'amener doit se laisser arrêter, même innocent, car c'est devant ses juges, et non devant les agents chargés de l'arrestation, que la loi veut qu'il fasse éclater son innocence. Et, si c'était un aveu de culpabilité que de suivre les agents, il n'est pas un prévenu, coupable ou non, qui ne se crût forcé de se débattre et de résister jusqu'à la mort. Combien de forts Chabrol faudrait-il que la police assiégeât chaque jour ? Ce serait le retour à la barbarie. Hors de la loi, point de civilisation.

Le Procès Dreyfus

Audience du samedi 26 août 1899

L'audience est ouverte à 6 heures 1/2.

M. Bertillon estime que Dreyfus peut seul être l'auteur du bordereau et il en fait la démonstration au Conseil.

Dreyfus proteste et déclare qu'en 1894 il a traité ce témoin de misérable.

Le colonel Brongniard demande à Bertillon d'expliquer les analogies du bordereau avec l'écriture d'Esterhazy.

Bertillon répond que ces analogies n'entraient en rien sa démonstration. Beaucoup de personnes peuvent avoir une écriture ressemblant au bordereau sans que cette écriture ait le caractère particulier qu'il a démontré.

Le capitaine Valerio dépose :

— Dans ses grandes lignes, la déposition Bertillon peut se résumer ainsi : le bordereau est écrit d'une écriture truquée, dont la clé se trouve dans une lettre de Mathieu Dreyfus. Cette clé est le mot « intérêt » avec en outre, l'adjonction de mots retrouvés au ministère de la guerre. Quelque compliqué que cela paraisse, cela ne doit pas nous arrêter, si c'est vrai. Je sais moi-même, par le déchiffrement de dépêches secrètes, combien l'esprit humain est ingénieux.

De plus, il est évident qu'un homme intelligent qui devient criminel emploie toutes les ressources de son intelligence pour assurer son crime. Le bordereau est forgé ; il est forgé parce que les mots, les jambages sont repérés.

Le capitaine Valerio s'attache ensuite à démontrer que seul Dreyfus peut avoir forgé le bordereau. Esterhazy ne peut donc pas en être l'auteur :

— Grâce à M. Bertillon, je crois, dit en terminant le témoin, que le conseil de guerre est en possession d'une preuve matérielle de la culpabilité de l'accusé. (Mouvement.)

M^e Demange. — Puisque Dreyfus avait fait son bordereau pour se préparer un moyen de défense, pourquoi ne s'en est-il pas servi en 1894 ?

Valerio. — Il n'a pas poursuivi, mais il a commencé. (Murmures.)

Réponse de Dreyfus

Dreyfus, appelé à faire ses observations sur cette déposition, dit simplement :

— C'est ici la répétition atténuée de M. Bertillon à laquelle j'ai répondu. Je me contente donc de rappeler ma réponse sur deux points. On parle de mots truqués dans les minutes faites au ministère de la guerre, or, ces minutes ont été faites devant témoins ; en ce qui concerne la lettre du buvard, j'ai déjà affirmé qu'elle est authentique. Je réi-

tère mon affirmation ; je fais remarquer que le bordereau est écrit sur du papier quadrillé, ce qui explique la régularité des jambages. J'ajoute que l'hypothèse, d'après laquelle j'aurais truqué le bordereau pour me constituer un moyen de défense, tombe d'elle-même, puisque à aucun moment on ne m'a jamais vu tenter de me servir de ce système.

Toutes les mesures de Bertillon sont fausses, toutes sans exception, s'écrie l'accusé au milieu de l'agitation de la salle.

Le commissaire du gouvernement se lève. Le commandant Carrière demande au conseil de vouloir bien entendre contradictoirement le capitaine Freystæter du 3^e régiment d'infanterie de marine et le colonel Maurel.

Le capitaine Freystæter est appelé à la barre.

Le président. — Vous étiez juge en 1894 ?

Le capitaine Freystæter. — Oui, monsieur le président. Ma conviction a été établie par les témoignages des experts en écriture et par les témoignages des commandants Henry et du Paty de Clam. En plus de cela, je dois ajouter qu'il y a eu une légère influence due à la communication des pièces secrètes. Cette influence n'a pas été très considérable. Mais voici les pièces qui ont été communiquées : 1^o Une notice biographique imputant à Dreyfus des trahisons commises à l'école de pyrotechnie de Bourges, à l'école de guerre, et, troisièmement, pendant son séjour à l'état-major ; 2^o une pièce qui est connue sous le nom de ce « canaille de D... » ; je crois que cette pièce est connue sous le nom de lettre du colonel Davignon ; 3^o une dépêche d'un attaché militaire étranger, dépêche qui affirmait très nettement la culpabilité de l'accusé ; cette dépêche, si j'ai bonne mémoire, est ainsi conçue : « Dreyfus arrêté, émissaire prévenu ». (Explosion de murmures.)

Le colonel Maurel. — Je n'ai qu'un mot à dire. L'autre jour, M^e Labori m'avait entraîné sur un terrain glissant, celui du secret de la salle des délibérations. J'ai répondu : « Je n'ai lu qu'une pièce », et ces mots je les maintiens. « Je n'ai lu qu'une pièce ». Mais je n'ai pas dit : « Il n'a été lu qu'une pièce ». (Explosion de murmures.)

Je tenais à ne pas violer le secret de la salle des délibérations et, devant la question du défenseur, qui certainement m'en a fait dire plus que je ne voulais, je m'en suis tenu à ces mots : « Je n'ai lu qu'une pièce ». Mais, après cette pièce lue, puisque M. Freystæter a tout dit, j'ai passé le dossier à mon voisin en lui disant : « Je suis fatigué ». (Longues exclamations. Bruit prolongé.)

M. Paraf-Javal, expert, déclare que Bertillon s'est trompé. Le bordereau étant écrit sur papier quadrillé, le quadrillage a certainement influé sur la rectitude des mots. Il a constaté que la façon d'écrire les mots est la même dans les lettres d'Esterhazy et dans le bordereau.

M. Paraf-Javal affirme qu'en prenant une lettre quelconque de Bertillon lui-même, il reconstituerait un gabarit s'appliquant exactement au bordereau.

Le Président lève la séance qui est renvoyée à lundi.

Séance du lundi 28 août

M. Paraf-Javal est de nouveau entendu. Il déclare que le système de M. Bertillon est fou. Telle est son impression.

M. Bernard Ingénieur au corps des mines, combat également les conclusions de M. Bertillon.

Le bordereau, dit le témoin, est d'une écriture naturelle, et j'espère que M. Bertillon, dans une nouvelle expertise, reconnaitra son erreur, qui est de nature à pro-

duire des effets épouvantables. La théorie de M. Bertillon ne permet à aucun document d'échapper au reproche de forgerie. Les mots du bordereau suivant lui, viennent se placer à certains intervalles déterminés, et il en tire cette conclusion qu'il y a 999 999 chances contre une que le bordereau soit forgé. Cela veut dire que, sur un million de bordereaux écrits par un million de personnes, il n'y en a pas deux qui se ressemblent.

Qu'est ce que cela veut dire ? Ceci : Une forêt contient un million d'arbres. Combien y en a-t-il d'indiqués à un d'entre eux ? Aucun, dit la raison. Va-t-on accuser pour cela l'arbre choisi comme fond de comparaison d'être forgé ? M. Bertillon n'hésiterait pas. Il aurait tort. Voici, en effet, une page d'un rapport de M. Bertillon lui-même, où plusieurs mots sont écrits d'une façon identique et où les « des » viennent se placer comme dans le bordereau.

L'expert Tey-onnière dit qu'il n'a rien à retrancher ni à ajouter à ses conclusions à savoir que le bordereau est de la même main que les pièces n° 1 à n° 30. Ces pièces ont été écrites par Dreyfus qu'il accuse de nouveau.

L'expert Charavay déclare que c'est pour lui un très grand soulagement de déclarer qu'il s'est trompé en 1894, que l'écriture n'est pas l'œuvre graphique du capitaine Dreyfus, que c'est celle du commandant Esterhazy.

L'expert Eugène Pelletier déclare qu'il maintient dans leur intégralité ses conclusions tendant à la non similitude de l'écriture du bordereau et de celle de l'accusé. Il estime après un nouvel examen superficiel qu'il a fait des éléments de comparaison émanant du commandant Esterhazy et du capitaine Dreyfus, que le bordereau ne peut être attribué à ce dernier et qu'il est au contraire l'œuvre d'Esterhazy.

L'expert Couard architecte.

Examinant le bordereau, M. Couard signale au conseil un certain nombre de tremblements et de reprises indiquant, croit-il, que l'auteur du bordereau se servait en écrivant d'un guide placé sous sa pelure et qu'il voyait par transparence.

Sur interpellation, M. Couard déclare formellement que, selon lui, le bordereau n'est pas d'Esterhazy, mais il se refuse à dire quoi que ce soit en ce qui concerne Dreyfus dont il n'a jamais eu à expertiser l'écriture.

L'expert Varinard maintient les conclusions de son rapport concluant que le bordereau incriminé n'était pas l'œuvre d'Esterhazy.

La séance est levée à 11 h. 45.

Autour du procès

Un démenti

M. Gaston Méry publia ces jours-ci dans la *Libre Parole*, sous le titre : « Un aveu de Schwartzkoppen », le récit d'une chasse qui aurait eu lieu, suivant lui, en 1894, quelques jours après l'arrestation du capitaine Dreyfus, chez le vicomte de Chazelles, au château de Bouilleaume (Oise.) Parmi les invités de M. de Chazelles se trouvaient MM. de Münster et de Schwartzkoppen. Dans le cours de la conversation, Schwartzkoppen aurait dit : « Eh bien ! oui, Dreyfus nous a livré des documents ».

M. le vicomte de Chazelles écrit à la *Libre Parole* pour déclarer que tout ce récit est de pure fantaisie. La chasse de 1894 n'a jamais existé que dans l'imagination du correspondant de la *Libre Parole*.

Ce canaille de D...

Plusieurs journaux ont reproduit dernièrement la déclaration faite par M. Sabbattier, directeur du journal *l'Éclair*, devant le capitaine Tavernier, au sujet de l'article du 15 septembre 1896, dans lequel fut révélée l'existence de la pièce : « ce canaille de D... ». Cette phrase, qui a été reconnue d'ailleurs comme ne s'appliquant pas à Dreyfus, était remplacée dans l'article en question par celle-ci : « Décidément, cet animal de Dreyfus devient trop exigeant ». M. Sabbattier révélait, on s'en souvient, dans quelles conditions les documents lui furent apportés et comment l'article fut rédigé. On annonce qu'une instruction vient d'être ordonnée au sujet de la publication de cet article et de la substitution du nom de Dreyfus à l'initiale D...

L'auteur de la substitution serait poursuivi en même temps que le journal. Les délais de prescription pour ces poursuites expireraient le 15 septembre prochain.

L'Attentat contre Labori (autre piste)

M. Lanteri de Foresta, commissaire de police à Antibes, arrêtait dernièrement, sous l'inculpation de vagabondage, faux, usage de faux et port d'armes prohibées, un individu qui déclara se nommer Alexandre Triffand, âgé de 39 ans, originaire de la Charente. En prenant le signalement de son prisonnier, M. Lanteri de Foresta constata que ce signalement correspondait sur beaucoup de points à celui de l'assassin de M^e Labori.

Cet individu a été trouvé porteur d'un revolver à six coups, dont cinq chargés, et d'un pistolet à un coup, chargé. Dans une poche, il avait une en-tête de lettre au nom de E. Charrière, 17, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Avallon ; il avait remplacé la dernière partie de l'adresse, par ces mots : « Rue de Nantes, à Rennes », écrits à la main. Il avait en outre, deux chapeaux, l'un melon, l'autre mou.

Une enquête a été ouverte, mais la police n'a encore rien voulu dire.

Les poursuites

On sait que des poursuites ont été décidées par M^e Labori contre *l'Intransigeant*, le *Soir*, la *Libre Parole* et *l'Éclair*. A ces journaux il faut ajouter la *Patrie*.

Le général Mercier

Le *Petit Bleu* dit que le bruit courait, hier, à Rennes que le général Mercier était parti pour Jersey.

L'Événement dit que l'ancien ministre de la guerre est allé à Saint-Malo.

Témoin à entendre

On mande de Rennes au *Gaulois* :

« De pressantes démarches sont faites auprès du commandant Gallet qui fit partie du conseil de guerre de 1894 et qui se trouve en ce moment à Rennes, pour l'amener à confirmer la déposition du capitaine Freystaetter ».

Nouvelle déposition du général Roget

On télégraphie de Rennes au *Petit Bleu* : « Del'avis général, on croit que nous aurons d'ici la fin des débats quelques autres coups de théâtre. Quelques-uns basent cette croyance sur le fait que le général Roget a demandé à faire une seconde déposition et qu'il la prépare ».

Incident Freystaetter

Un rédacteur du *Figaro* a eu avec le capitaine Freystaetter une conversation sur la communication au conseil de guerre de 1894 des pièces du dossier secret. Le capitaine Freystaetter a déclaré que, samedi dernier, en écoutant les paroles embarrassées du colonel Maurel, il n'avait pas voulu insister sur la lecture du dossier secret ; mais comme notre confrère lui demande si le colonel Maurel a bien lu toutes les pièces du dossier :

— Comment ! s'il les a lues ? s'écrie le capitaine. J'étais assis à côté de lui. Les pièces secrètes étaient contenues dans une grande enveloppe scellée par un cachet rouge : « Cabinet du ministre de la guerre. » Le colonel Maurel a lu à haute voix chacune des pièces, et, comme je l'ai dit au conseil de guerre, après la lecture de chaque pièce, il commentait. J'ai vu et lu moi-même toute les pièces du dossier. Je vois encore le fameux commentaire écrit sur du papier à en-tête du ministère de la guerre : « Cabinet du ministre. » Cette pièce n'était pas signée, et, dans mon esprit, elle semblait avoir été faite

par le ministre lui-même pour que nous puissions connaître toutes les trahisons alors attribuées à Dreyfus.

— Mais ne saviez-vous pas, capitaine, que la production de ces pièces au conseil était une illégalité ?

— Non, et j'en avais même pas été surpris, car je me souviens très bien que, la veille, je crois, le colonel Maurel m'avait dit qu'il allait au ministère de la justice, et je m'étais imaginé qu'il avait fait cette visite pour se renseigner sur toute la procédure à suivre dans le procès Dreyfus.

Maintenant que j'ai fait mon devoir, a conclu le capitaine, je vais demander à rejoindre mon régiment. Je ne désire qu'une chose : c'est que l'on fasse le moins de bruit possible sur moi. J'ai dit ce qu'il fallait que je dise : la vérité.

INFORMATIONS

Rue Chabrol

Il ne s'est produit dans l'après-midi de dimanche qu'un léger incident. Boulevard Magenta, vers 3 heures et demie, un camelot qui vendait la complainte du fort Chabrol a été conduit au poste de police de la cité Hauteville.

Les curieux stationnent assez nombreux boulevard Magenta, et les agents les refoulement constamment vers le boulevard de Strasbourg.

Mme Chanteloube est revenue à une heure voir son fils. Elle est ressortie à deux heures sans avoir pu décider son fils à sortir.

Des barrages ont été rétablis à trois heures et demie, à l'angle de la rue Hauteville et de la rue Lafayette, à l'angle de la rue Chabrol et de la rue Lafayette, à l'angle de la rue Hauteville et de la rue des Messageries. Une consigne très sévère a été donnée aux agents. Nul ne peut plus franchir leurs haies.

Les Grèves

On mande de Toulon :

A la suite d'une réunion des plus orageuses où les propositions de conciliation ont été écartées, les huit cents ouvriers des carrières de porphyre du Drammont, à Saint-Raphaël, ont décidé de se mettre en grève de nouveau pour obtenir le triomphe complet des revendications qui, il y a un mois et demi, les avait déjà conduits à une cessation de travail de plus d'une semaine. Un vote a eu lieu à cet effet par bulletins secrets.

Sur 810 inscrits, il y a 545 votants. Le scrutin a donné les résultats suivants : 411 pour la grève, 121 contre. En conséquence, la grève est devenue générale.

Les grévistes attendent l'arrivée de MM. Maurice Allard, député socialiste de Draguignan ; Méric, sénateur radical socialiste du Var, et Briand, directeur de la *Lanterne*.

Départ de courrier

Le *Tonkin*, courrier de Chine et du Japon, est parti samedi avec quatre-vingts passagers, dont MM. Scherdlen, capitaine du génie ; Hermoques et Lamothe, capitaines d'artillerie, et Rey, sous-commissaire des colonies.

Pour M^{me} veuve Klobb

Le *Figaro* vient d'ouvrir une souscription en faveur de M^{me} veuve Klobb, la femme du lieutenant-colonel qui a trouvé, au Soudan, la mort dans les terribles et lamentables circonstances que l'on sait.

M^{me} veuve Klobb reste sans fortune, sans pension, — son mari n'avait que 23 ans de service, — avec trois enfants à élever.

La générosité étant une vertu de notre race, l'initiative de notre confrère sera, nous en sommes convaincus, entendue de tout le grand public français, si prompt à secourir de si cruelles infortunes.

Le *Figaro* s'inscrit pour 500 fr. et publiera mardi une première liste de souscription.

République Argentine

On annonce de Buenos-Ayres la mort de l'astronome français M. Beuf, qui depuis de longues années était directeur de l'Observatoire de la Plata. Il avait été placé à la tête de cet établissement par le gouvernement argentin, sous les auspices de feu l'amiral Mouchez.

M. Max Régis devant la Cour d'Aix

M. Max Régis vient de recevoir signification du parquet d'Alger de comparaître le 20 octobre devant la cour d'Aix, pour outrages à M. Laferrère, la Cour de cassation

ayant cassé l'arrêt de la cour d'Alger, condamnant M. Régis, de ce fait, à quatre mois de prison.

La Chine et les Etats-Unis

On mande de Washington :

La Chine a protesté contre le décret qui vient d'être promulgué, excluant les Chinois de l'Archipel des Philippines. Bien que la Chine ne menace pas de recourir à la même mesure contre les Américains habitant son territoire, il est évident qu'elle pourrait restreindre bon nombre des avantages commerciaux dont jouissent les Etats-Unis.

L'Indépendance de Cuba

On mande de New-York :

M. Mac-Kinley vient de signer une proclamation aux habitants de Cuba, par laquelle il les assure que leur indépendance sera bientôt un fait accompli.

Cet important document sera sous peu publié dans toute l'île. Il promet qu'une élection générale aura lieu aussitôt que le recensement aujourd'hui en cours sera terminé, c'est-à-dire vers le 1^{er} janvier prochain.

Cuba serait dotée d'un gouvernement constitutionnel, et serait entièrement indépendante.

La chaleur en Angleterre

Près de 200 insolations, 10 décès, un millier d'accidents de toute sorte, voilà le bilan de la journée de vendredi à Londres. Ce fut, dit-on, la plus chaude du siècle. Au 19 juillet dernier, qui avait pourtant laissé des souvenirs terribles, le thermomètre ne s'était élevé qu'à 33°. Vendredi, il atteignait 35°. Et les chevaux de tomber, les omnibus de ralentir ; les ambulances de précipiter leur allure. La vie de la Cité en était toute bouleversée puisqu'on vit des policemen quitter leur poste, au milieu de la chaussée, pour chercher de l'ombre. Une dame piquée à midi par une mouche, succomba le soir. Il y a eu pendant tout le jour une véritable procession de voitures d'ambulance sur le chemin des grands hôpitaux.

Un détail bien londonnien : des provisions d'eau de son glacie étaient placées, aux relais d'omnibus, pour les chevaux. Pendant ce temps, la Compagnie des eaux de l'est de Londres cessait pendant quatre heures sa distribution aux quartiers pauvres de la métropole.

CHRONIQUE LOCALE

Ecoles supérieures de commerce reconnues par l'Etat

Les concours d'entrée dans les Ecoles supérieures de Commerce reconnues par l'Etat s'ouvriront, en 1899, le lundi 25 septembre au siège des Ecoles.

Sont admis à se présenter à ces concours les jeunes gens âgés de 16 ans au moins, au 1^{er} juillet 1899. — Aucune dispense d'âge n'est accordée.

Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces exigibles, doivent être adressées aux directeurs des Ecoles avant le 10 septembre.

CAHORS

Au lycée Gambetta

Les journaux nous annoncent deux nouveaux changements dans le personnel des professeurs du lycée de Cahors. La destination des titulaires actuels n'étant pas indiquée, nous attendrons pour parler de ces nominations.

Nécrologie

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Lequier, capitaine au 7^e d'infanterie. M. le capitaine Lequier, rentrant des bords de Bagnole, de l'Orne, à Cahors, pour prendre part aux manœuvres, s'était arrêté à Paris, chez son gendre, où il est décédé samedi.

La nouvelle de sa mort est arrivée à Cahors dans la soirée.

La musique qui devait se faire entendre de 8 à 9 heures du soir, sur la terrasse du cercle de la garnison n'a pas joué.

Les réservistes

Les 1,250 réservistes arrivés à Cahors jeudi dernier, ont exécuté hier et aujourd'hui, des tirs au champ de Caillac. Les réservistes sont rentrés ce matin à

Cahors, et partiront demain mercredi, avec le 7^e d'infanterie, dont le départ pour les grandes manœuvres d'automne est avancé d'un jour.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 26 au 29 août 1899

Naissances

Pendarie, Jeanne, impasse Bessières.
Delpouget, Georges-Pierre-André, place Thiers.

Publications de Mariages

Cassan Baptiste, serrurier et Chansel, Jeanne-Marie, couturière.
Seval Germain, dit Padenne, cultivateur et Prieur Angéline-Marceline, couturière.

Décès

Bonneville Françoise, veuve Bonassie, 57 ans, sans profession, rue Mascoutou, 2.
Miquel Jean, tonnelier, 79 ans, à Labeyne.
Monnier Françoise, veuve Dablanc, 75 ans, sans profession, à l'hospice.
Vidal Georges-Pierre, 23 mois, impasse Lasserre, 3.
Ayot Marie, célibataire, 82 ans, sans profession, avenue de Toulouse, 4.

Arrondissement de Cahors

MAUROUX. — On nous écrit :

Vous avez signalé dans un des précédents n^{os} de votre journal, les cas d'incapacité au point de vue électoral, dans lesquels s'est placé notre maire.

Nous sommes surpris que notre magistrat s'obstine à conserver son écharpe. Allons, M. le maire, un bon mouvement, dans l'intérêt de la commune !

CAILLAC. — La fête votive de Caillac a eu lieu dimanche et lundi 27 et 28 août. Elle a été des mieux réussies. Honneur à la jeunesse caillacoise qui fait bien les choses.

Le bal a été des plus entraînants. Il s'est terminé à une heure avancée de la nuit.

DOUELLE. — L'année dernière une épidémie de fièvre typhoïde très intense a sévi dans notre localité et a causé beaucoup de décès.

Ces jours derniers un grand nombre de cas se sont produits ; actuellement plus de 40 personnes se trouveraient frappées.

On devrait sans perte de temps, rechercher les causes de cette épidémie qui ne tarderait pas à décimer nos populations et y remédier dans le plus bref délai.

Mercuès se trouve dans le même cas que Douelle.

Le conseil municipal de Douelle, ému de cette situation, s'est réuni le 25 août et a voté pour faire face aux premiers besoins des familles pauvres, une somme de 200 fr.

DURAVEL. — Tombola. — M. le ministre de l'Instruction publique vient d'accorder pour la tombola de charité de Duravel les estampes suivantes :

Portrait d'honneur, gravure de Noël Masson ; *David et Saül*, gravure de Blanchard, d'après Baudry ; *Les Romains de la Décadence*, lithographie de Jacot, d'après Couture.

SAINT-GÉRY. — Fête locale. — Nous avons eu le plaisir de voir cette année les deux partis politiques unis comme autrefois. L'année dernière chacun faisait sa « botto », mais revenant à des sentiments qui honorent la population chacun a contribué, pour sa part à l'éclat de la fête, et jeunes et vieux, radicaux et modérés ont dansé côte à côte, sous les ormes séculaires jusqu'à une heure de la nuit.

Messieurs Talou, père et fils, étaient venus rehausser de leur présence l'éclat de la fête et ont été l'objet de chaleureuses ovations et de nombreuses marques de sympathie.

ST-MARTIN-LABOUVAL. — Accident. — On nous écrit :

Dimanche, vers huit heures et demie du soir, deux bicyclistes descendaient la route de Figeac à Cahors, et passaient au milieu de la localité à fond de train, lorsqu'arrivés en face le bureau de poste, ils prirent en écharpe un troupeau de brebis qui rentraient à la bergerie, et allaient s'abattre, l'un sur un tas de pierres et l'autre au milieu de la route.

Remontés immédiatement, cependant qu'on les priaît de s'arrêter, ils prirent la

fuite et, détail curieux, pas une brebis n'a eu de mal.
Il arrive parfois des désagréments à ceux qui n'ont pas de lanterne.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC — *Orage*. — Hier lundi, vers trois heures du matin, un orage d'une violence extrême s'est déchainé sur la ville et les environs. Le tonnerre a grondé pendant plus de 2 heures; la pluie est tombée à torrents. La foudre a écartelé un arbre à environ 60 mètres de l'habitation de M. Bessières, de Camboulié, sise route de Cambes.

CARDAILLAC — *Fête patronale*. — Notre fête patronale aura lieu le dimanche 3 septembre prochain. Une commission est désignée pour donner à cette fête le plus d'éclat possible. Nous en donnerons le programme.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Orage*. — Hier matin, vers deux heures, un violent orage a éclaté sur notre ville.

Les éclairs et les coups de tonnerre se succédaient sans interruption.

Une pluie bienfaisante pour l'agriculture est ensuite tombée pendant une heure, rafraichissant un peu la température qui était accablante avant l'orage.

GRAMAT. — *Courses de bicyclettes*. — L'Union vélocipédique de Gramat, organise pour le 3 septembre 1891, à 2 heures 1/2, de grandes courses de bicyclettes dont voici le programme :

Première course, cantonale, 4,800 mètres, 100 fr. de prix.

Deuxième course, première internationale, 4,800 mètres, 100 fr. de prix.

Troisième course, juniors, 3,600 mètres, pour coureurs de Gramat, âgés de 15 ans et au-dessous, 20 fr. de prix.

Quatrième course, départementale, 6,000 mètres, 45 fr. de prix.

Cinquième course, course de lenteur, 200 mètres, prix unique, un objet d'art.

Sixième course, deuxième internationale, 4,800 mètres, 40 fr. de prix.

PAYRAC — *Eglise*. — M. Prévôt Jean, entrepreneur de travaux publics, a été déclaré adjudicataire des travaux de reconstruction de l'église de Payrac, moyennant un rabais de 2 fr. 50 0/0 sur le montant du devis approuvé s'élevant à 46.775 fr. 62.

SAINT-GERMAIN — *Foire*. — Les chaleurs excessives que nous subissons semblent être préjudiciables aux diverses foires de la région. A la foire du 22 août, à Saint-Germain, affaires presque nulles transactions peu nombreuses et à de bien faibles prix.

Cours pratiqués :

Bœufs de boucherie, de 30 à 31 fr. les 50 kilos; d'attelage, de 450 à 600 fr la paire; veaux, de 0,70 à 0,75 c. le kilo; bouvets, de 250 à 350 fr. la paire.

Brebis et moutons de boucherie, de 22 à 30 fr. pièce; antenaises, de 18 à 20 fr. pièce.

Porcelets, de 15 à 20 fr. pièce dès l'âge de deux mois; grosses oies, de 9 à 10 fr. la paire.

Volaille, de 0,50 à 0,55 le 1/2 kilo.

Oufs, 0,60 la douzaine.

Cette crise commerciale que le pays subit actuellement, devient par son intensité persistante, gravement préjudiciable pour tout le monde.

BULLETIN FINANCIER

L'approche de la liquidation paraît devoir ramener un peu d'activité au marché. Il a été procédé aujourd'hui à des rachats provenant de vendeurs de primes et ces rachats ont provoqué une reprise qui pourrait s'accroître encore.

Le 3 0/0 qui finissait samedi à 100 s'est avancé à 100,20; le 3 0/0 clôture à 102.

Les actions de nos Sociétés de Crédit sont fermement tenues, mais leur marché est encore fort calme. Le Crédit Foncier s'inscrit à 709 et le Crédit Lyonnais à 954, les autres n'ont pas été cotés à terme.

Parmi nos Chemins, le Lyon à 1,850 a seul donné lieu à de rares échanges.

Le Suez en hausse de 15 fr. fait 3,555.

L'Extérieure clôture à 59,55, l'Italien à 92,17; le Portugais à 23,70, le Russe 3 0/0 1891 à 89,55, le 3 1/2 0/0 1894 à 96,75 Le Turc D cote 23, 25 et la Banque Ottomane 566.

Sur le marché en Banque signalons des demandes sur les actions de l'Epicycle aux environs de 126 fr.

Trois guérisons avec un flacon. — Saujac (Aveyron), le 5 juin 1899 — Je puis annoncer que j'ai été guéri radicalement d'une névralgie à la tête, avec le Baume Victor, et, dans une circonstance, d'un mal de côté, alors que bien d'autres remèdes étaient restés impuissants. Ma femme a aussi été guérie d'une sciatique à la jambe et d'une douleur à l'épaule. Un voisin, auquel j'avais prêté mon flacon, a été guéri d'une douleur à l'épaule. DELON (Sig. lég.).

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1370, du 26 août 1899.

Les premiers ballons et Xavier de Maistre, par J. Corcelle. — La radiation des étoiles, par C.-E.-G. — Les Boërs et les mines d'or du Witwatersrand, par Francis Mory. — Nouvelle méthode de vinification, par Henri de Parville. — Les machines à gaz et le problème des fumées, par Jacques Boyer. — Le métropolitain municipal de Paris; la station de la Bastille, par A. da Cunha. — Le piétin des blés, par Albert Vilcoq. — Table trépidante, par P. Janet. — Un épisode de la lutte entre la terre et la mer, par Henry de Varigny. — Nécrologie, par D. L. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 21 août 1899, par Ch. de Villedeuil. — Coffret avec prise de courant universelle pour les automobiles élec-

triques, par M. Leroy. — Echelle de sauvetage originale, par D. B.

Ce numéro, contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Armée et Marine

Sommaire du n° 26 (20 août 1899).

La surface vulnérable des tireurs: lieutenant-colonel Delauney. — Le général Pierrou. — Le camp retranché de Metz: capitaine Ch. Bride. — Les peintures militaires: Raffet. — La bataille de Las Novas de Tolosa (suite et fin): Commandant Coffinière de Nordeck. — Le lieutenant-colonel Vallier. — L'école supérieure de la Marine: Jules de Cuverville. — Le contre-torpilleur « La Hire ». — La torpille originale « Brennan ». — Le cuirassé « Henri IV ». — La marine à l'Arc de Triomphe de l'Etoile (suite): Contre-amiral Dupont. — Le torpilleur de 1^{re} classe « Cobra ». — Le Yacht anglais. « Fire-Fly ». — Les régates à Bayonne.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Courses de Chevaux et Foire à Périgueux
5-6 septembre 1899

A l'occasion des Courses de Chevaux et de la Foire qui auront lieu à Périgueux du 3 au 6 septembre, la Compagnie d'Orléans a décidé de rendre valables jusqu'aux derniers trains du jeudi 7 septembre, les coupons retour des billets aller et retour qui auront été délivrés pour Périgueux, les 2, 3, 4, 5, et 6 septembre aux prix et conditions de son tarif spécial G. V. n° 2.

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS
VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo), Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oidium**; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthraxose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque **LE VOLCAN**

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÈS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-
Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-
l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Cha-
teaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Une brochure intitulée **Le Cantal** vient d'être mise en vente dans toutes les bibliothèques des gares du réseau d'Orléans au prix de **0 fr. 25**.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Eviter les contrefaçons
**CHOCOLAT
MENIER**
Exiger le véritable nom

LE JOURNAL DU LOT
EST EN VENTE
à Cahors :

- Chez M^{me} ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 31

LES
MASQUES DE SUIE

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

La recherche de l'inconnu

X

EMBUSCADE

Des yeux luisant de convoitise et de férocité roulaient dans cette nuit impénétrable.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! murmurèrent les deux femmes affolées de terreur.

M. de Valleroy se pencha vers Vaudrillan :

— Que faire interrogea-t-il.

— Rester tranquille, c'est le plus sûr. Est-ce que nous sommes en force ? Nous serions fusillés au premier mouvement ; puisque nous sommes dans le guépier, tâchons d'en tirer notre vie à défaut de notre argent.

Un sourire bizarre passa sur les lèvres du marquis.

En ce moment, celui qui paraissait être le chef de la bande prit la parole. C'était un homme de haute taille et de puissante encolure, harnaché d'un ancien dolman de hussard et d'un vieux pantalon d'uniforme redoublé de

pièces de cuir. Sa tête énorme, assise sur un cou enfoncé entre deux épaules larges et bombées, était coiffé d'un bonnet de police à turban brun, à flamme bleue, à galons blancs. Il avait un sabre de cavalerie au côté et des pistolets d'arçon à la ceinture.

— Citoyens voyageurs, dit-il d'un ton gouguenard, ne craignez rien pour votre peau, et rassurez ces deux poulettes qui s'effarouchent là-bas, au fond ; nous ne sommes pas venus pour vos bijoux ou pour votre quibus, mais pour les fonds du gouvernement. Ces fonds sont dans le coffre que ce poltron de conducteur vient de désertier ; vingt-cinq mille livres, vous voyez que nous sommes bien renseignés. Pour ainsi, qu'on descende en douceur, sans un cri, sans un geste ; autrement on serait obligé de vous farcir la caboche de quelques onces de plomb, ce qui serait désagréable à cause des citoyens.

Le marquis et Vaudrillan obéirent les premiers. Puis Christiane s'avança à son tour au bord de la voiture. La jeune fille, pâle et frissonnante, avait peine à se soutenir. Un des Masques de suie lui tendit la main :

— Appuyez-vous la petite mère. On est galant. Amour aux belles !

Le rouge de la fierté blessée monta à la joue de mademoiselle de Noyan ; une lueur de colère s'alluma dans ses yeux. Debout sur le devant de la voiture, elle repoussa dédaigneusement du pied la main que lui présentait le bandit.

— Tonnerre ! grincea celui-ci en dirigeant le canon de son pistolet sur la jeune fille.

Le marquis se précipita sur l'arme, en même temps que Vaudrillan recevait dans ses bras Christiane évanouie. On entendit gronder la voix du chef :

— Le premier qui s'avise de faire jaser la poudre sans ma permission, je lui sers un plat de mort subite. Que les conscrits se tiennent pour dit. Les voyageurs, à dix pas en arrière ! et nous autres à la besogne !

Deux des brigands montèrent aussitôt sur la patache, enfoncèrent le coffre à coups de hache et jetèrent les sacs d'argent à leurs compagnons. D'autres avaient détélé le cheval qui restait. On le chargea des sacs. Puis le chef l'enfourchant :

— En route, garçons. Il est temps. On se retrouvera où vous savez.

Il talonna vigoureusement la bête qui partit ventre à terre. En une minute, le reste de la bande se fut évaporée dans les fourrés.

On avait emporté Christiane à quelques pas de la voiture, et on l'avait couchée sur le manteau de M. de Valleroy, au bord d'un fossé. Son évanouissement prenait peu à peu le caractère d'une attaque de nerfs. Des mouvements saccadés agitaient tout son corps et des gémissements sourds s'échappaient de sa poitrine. Vaudrillan, le marquis et la camériste s'empressèrent à l'envi autour d'elle. Le vidame était au désespoir :

— Les misérables ! répétait-il, ils me l'auront tuée avec cette épouvante ! Où trouver une maison, des soins, un médecin ? Savons-nous seulement où nous sommes ?

M. de Valleroy fit mine de s'orienter :

— Parbleu ! mon cher monsieur, nous sommes encore heureux dans notre malheur. Les drôles nous ont arrêtés juste au moment où j'allais prendre congé de vous Valleroy est à peine à vingt minutes d'ici, et j'aperçois là-bas, coupant la route, l'avenue des tilleuls qui y conduit en droite ligne. Si vous voulez m'en croire nous y transporterons la jeune demoiselle ; il ne lui faut que des calmants, du repos, un bon lit, et, Dieu merci, elle aura tout cela au château.

Vaudrillan accepta avec effusion. En ce moment, deux dragons revinrent, harassés et fourbus. La poursuite des bandits, chargés de les éloigner les avait séparés du lieutenant et de leurs camarades. Ils s'étaient empressés à l'aventure dans la forêt en quête d'ennemis invisibles, dont tout à coup ils avaient complètement perdu la piste.

On en dépêcha un à Lorrez pour avertir le maire, le juge de paix et la gendarmerie. L'autre qui consentit à se laisser démonter provisoirement, fut commis à la garde de la patache et des bagages, que, du reste, les Masques de suie avaient respectés.

On installa Christiane sur le cheval du soldat ; Gisquette, assise en croupe, la soutenait Vaudrillan, conduisait le cheval par la bride. M. de Valleroy, muni de l'une des lanternes de la patache ouvrait la marche.

(A suivre)

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

XVIII

LA MONTRE PARLE

— Au marquis des Armoises qu'on a assassiné...
 — Mon Dieu !...
 — Cette montre qui a été volée sur un cadavre...
 Les genoux de Florence fléchirent, — et, d'une voix suppliante, étranglée, à peine distincte :
 — Grâce ! pitié ! pardon ! gémit-elle. Ce n'est pas moi qui ai volé ! Ce n'est pas moi qui ai tué !...
 Hattier était debout. Son œil était devenu perçant comme l'acier d'une épée. Sa parole était sèche et dure :
 — Ce n'est pas vous ?... Qui donc alors ?...
 La Benjamine resta muette... L'officier reprit avec une ténacité sombre :
 — Ce n'est pas vous, soit. J'y consens.
 Mais vous avez hérité des dépouilles de la victime, vous connaissez les voleurs et les

assassins, — et vous allez me les nommer, si vous ne voulez pas que je croie que vous faites partie de la bande...

— Seigneur ! murmura la malheureuse agenouillée, Seigneur, l'instant de l'expiation est-il donc arrivé !... Mais non, tout cela est faux. C'est un rêve. Il y a de ces cauchemars. On souffre, on pleure, on se débat, on veut crier, puis on s'éveille...

Le réveil, ce fut cette sommation répétée par le frère de Denise :

— Parlez ; il faut que la vérité éclate. Il faut que la justice ait son cours...

— Parler ; sanglota Florence. Mais je ne peux pas ! Je ne peux pas !...

Elle se traîna aux pieds du lieutenant. Elle cherchait à lui prendre les mains. Elle redisait avec un accent déchirant.

— Philippe !... Mon maître !... Mon mari !... Hattier frappa le parquet du talon :

— Je ne suis plus votre mari. Je suis le soldat de la loi. Un crime a été commis. Vous m'en livrez les auteurs ou, sur l'honneur, je vous traiterez comme leur complice !

La Benjamine se releva, raide, rejetant en arrière ses magnifiques cheveux, et regardant l'officier comme si elle eût attendu de lui son arrêt de vie ou de mort :

— Réservez-moi le sort qui vous plaira, prononça-t-elle ; mais, pas plus que les larmes de votre sœur, vos menaces ne m'arracheront un secret qui n'est pas le mien.

Ceci était dit d'une telle façon que Philippe comprit tout d'un jet :

— Ah ! pauvre fille, pleura-t-il.

Et il n'eut pas la force de refuser à cette grande infortune l'appui de sa poitrine et de ses bras ; ouverts les deux époux demeurèrent un instant embrassés. Puis le brave garçon reprit avec douceur :

— Pauvre fille, tu fais ce que tu crois être ton devoir !...

Il se dégagea de l'étreinte et ajouta :

— Laisse-moi donc accomplir le mien !...
 Il se dirigea vers la fenêtre, et appela au dehors :

— Holà ! vous autres, montez tous.

Dans la cour du moulin, les gendarmes trinquaient avec le meunier Aubry autour d'un fieron de vin de Moselle mis en perce pour la circonstance, et le brigadier Jolibois pérorait en guise d'épithalame :

— Je profite de l'occasion solennelle, conjugale et cérémonieuse pour porter conjointement la santé du lieutenant qui est, — militairement parlant — la fine crème des supérieurs ; « idem », celle de « la lieutenant », au nom des camarades ci-inclus, dont je suis l'interprète unanime.

On applaudit ce style élevé.

« Riche-en-Bec » savourait les compliments de l'auditoire avec la fausse modestie de l'orateur habitué au succès, quand l'appel du frère de Denise retentit, comme le boute-selle, au milieu des buveurs. Ceux-ci accoururent en tumulte à la chambre nuptiale, où ils trouvèrent le marié en train de boucler son ceinturon. Affaissée contre le lit la mariée semblait prier.

— Brigadier, demanda Philippe, vos hommes sont-ils en marche ?

— Mon lieutenant, commença Jolibois, mes hommes sont toujours prêts — corporellement parlant, — ayant mêlé la modération au plaisir, selon le précepte du sage...

L'officier l'interrompit en désignant les bouquets qui fleurissaient les carabines des gendarmes :

— Enlevez-moi ça. Chargez les armes. Nous partons en expédition.

— Cette nuit ? questionna Riche-en-Bec ahuri.

— A l'instant.

L'étonnement touchait à son comble. Sans y prendre garde, Philippe dégaina. Ses traits étaient livides...

Mais sa voix et son pas restaient fermes.

— Citoyenne Hattier, prononça-t-il suivant la formule usitée alors, au nom de la loi, je t'arrête.

XIX

AUTOUR DU TRÉSOR

Au Coq-en-Pâte, ce n'était pas un repas proprement dit, à invitations faites d'avances et à services réguliers.

La vieille coutume lorraine était alors de célébrer les épousailles par une sorte de bal, entouré de tables toujours servies, où chacun, entre les danses, s'asseyait à sa volonté. Sur ces tables abondaient les victuailles de toutes sortes. Le vin coulait à discrétion.

(A suivre.)

PHOTOGRAPHIE D'ART VALDIGUË

CAHORS, 5, RUE DU PORTAIL-ALBAN
 Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.
 HUIT DIPLOMES D'HONNEUR

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY
 Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.

Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédé breveté.

La plus belle installation de toute la région
Pas de marches à monter
 Atelier de pose au rez-de chaussée

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.
 Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.
 — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.
 — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.
 — Réparations.

Etude de M^e François SÉGUY, licencié en droit, avoué à Cahors, successeur de M^e Degrange-Touzin.

PUBLICATION

A FIN DE

Purge d'hypothèques légales

On fait savoir à qui il appartiendra que, suivant exploit du ministère de M^e Daynard, huissier à Lalbenque, en date du vingt-quatre août courant, enregistré,

Mademoiselle Méline-Jeanne-Angèle FRAYSSE, sans profession, célibataire majeure, domiciliée à la Roche-des-Aubiers, commune de Corou, (Maine-et-Loire), laquelle a fait élection de domicile en l'étude de M^e François SÉGUY, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de Cahors, y demeurant rue Saint-Pierre, a fait signifier à Monsieur le Procureur de la République, près le dit Tribunal civil de Cahors, en son parquet au Palais de Justice, en parlant à M^e Lagarde, son substitut, qui visa l'original, et à dame Marie GUIRAL, sans profession, épouse du sieur Baptiste PLANARD, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée à Bach, en parlant à elle-même.

Un acte fait au greffe du Tribunal civil de Cahors, le dix-neuf août courant, constatant le dépôt fait au dit greffe par M^e Séguy, avoué, de l'expédition d'un acte de vente consentie à la requérante par le dit sieur PLANARD et la dite dame Marie GUIRAL, suivant acte retenu par M^e BRU, notaire à Vaylats, le vingt-trois juillet dernier, enregistré et transcrit, des immeubles ci-après désignés :

1^o Trois terres labourables situées à Maillot, formant les numéros quatre-vingt-quatre partie (84 P), quatre-vingt-cinq (85) et quatre-vingt-six (86) section E, du plan cadastral de la commune de Bach, de contenance environ un hectare six ares quatre-vingt-deux centiares.

2^o Une terre labourable, au Mas, faisant partie du numéro quatre-vingt-un partie (81 P), section E, du plan cadastral de la commune de Bach, de contenance environ soixante ares quatre-vingt-cinq centiares.

3^o Un sol de maison, à Delphine, numéro soixante-dix-neuf (79), même section E, du même plan, contenant environ un are.

4^o Une terre labourable à Prat-Moret, formant les numéros cent quatre-vingt-quatre (184) et cent quatre-vingt-cinq partie (185 P) de la même section E, du plan cadastral de la même commune de Bach, de contenance environ trente-deux ares un centiare.

5^o Huit terres labourables aux Roques, formées par le numéro quarante six (46) section E, du plan cadastral de la même commune de Bach, d'une contenance approximative de quarante-cinq ares quatre-vingt-huit centiares.

6^o Autre terre labourable, au même lieu des Roques, formant le numéro deux cent quarante-cinq (245) de la même section E, du plan cadastral de la dite commune de Bach, contenant environ cinquante-trois ares.

7^o Enfin un camp grand, numéro deux cent dix-huit partie (218 P) section C du plan cadastral de la dite commune de Bach, contenant environ un hectare trente ares, soixante-deux centiares.

Cette vente a été faite et consentie moyennant le prix de neuf mille six cents francs, dont deux cents francs que les mariés Baptiste PLANARD et Marie PLANARD reconnaissent et déclarent avoir reçu avant ce jour de mademoiselle FRAYSSE, acquéreuse et neuf mille cinq cents francs, que la dite demoiselle FRAYSSE, compta aux vendeurs. Elle a été faite aux clauses et charges de droit et aux conditions suivantes : L'acquéreur prendra immédiatement possession des biens ensemencés en blé, mais elle ne pourra prendre possession de ceux ensemencés en maïs qu'après prélèvements de cette récolte qui sera partagée tant en paille qu'en grains entre la demoiselle FRAYSSE et les vendeurs ; les noix seront également partagées et l'acquéreuse ne paiera l'impôt des immeubles par elle achetés qu'à compter du premier janvier prochain.

Cet acte a été notifié afin que Monsieur le Procureur de la République et la dite dame Marie GUIRAL épouse PLANARD n'en ignorent, et aient à prendre s'il leur semble dans l'intérêt de telles personnes qu'il conviendra et notamment de la dite dame épouse PLANARD, telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseront sur les immeubles vendus et ce dans le cours des deux mois qui suivront la pré-

sente publication. Avec déclaration que faite par eux de ce faire dans le dit délai et icelui expiré les dits immeubles passeront aux mains de la requérante, libres et affranchis de toutes les hypothèques légales qui pourraient les grever de quelque chef qu'elles proviennent ou puissent provenir.

Et en outre il était déclaré à M. le Procureur de la République, que tous ceux du chef desquels, il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, n'étant pas connus de la requérante, celle-ci ferait faire la présente publication, conformément aux dispositions de l'article 2194 du code civil et aux avis du Conseil d'Etat des neuf mai et premier juin mil huit cent sept.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné, à Cahors en l'étude.

Cahors, le 28 août 1899,

L'avoué poursuivant,

Signé : F. SÉGUY.

Enregistré à Cahors le septembre 1899 F^o C^o Reçu trois francs soixante quinze centimes décimes compris.

Signé : De FRAMOND.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ. 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro 2213 du 26 août 1899.

GRAVURES : Le pillage de l'église St-Joseph l'incendie des objets religieux sur le parvis. — Les chapelles profanées. — La « Sainte-Face » lacérée. — Antels de N.-D. de Délivrance et du Sacré-Cœur.

L'émeute du 20 août : M. Lépine donnant ses ordres. — Arrivé de Sébastien Faure. — Bagarres aux abords de la caserne. — Un blessé. — Devant la statue de la République. — Sortie des brigades de réserve.

Au fort Chabrol : Les agents de la sûreté. — La garde des égouts. — Les antisémites bloqués chez le marchand de vin.

Exposition de 1900 : Montage d'une ferme de la coupole du Grand Palais.

A la Grande Roue de Paris : Les quais d'embarquement. — Les kiosques de vente. — Porte d'entrée et kiosque de la musique. — Les canards électriques.

Départements : Le procès de Rennes : Un coin du Conseil de guerre. — Croquis d'audience : M. le commandant Carrière, général Zurlindin, colonel Picquart, M^{me} Henry, M. Bertulus, M. Lebon un lieutenant de gendarmerie, le général Roget, général de Boisdeffre, capitaine Cuignet, général Fabre, l'archiviste Gribelin, commandans Lauch M. Cochefert.

Laon : Monument des instituteurs de l'Aisne. Chambéry : Statues de Joseph et de Xavier de Maistre.

Portraits : Sébastien Faure, le capitaine Voulet, le capitaine Chanotte, le colonel Klobb, M. Stéphane Dervillé.

Belgique : Anvers : Fêtes en l'honneur du 300^e anniversaire de Van Dyck. — Le défilé du cortège historique. — Le char de Van Dyck.

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variétés : Chouans, par G. Lenôtre. — La vie à Rennes par Léo Claretie. — Le procès de Rennes, par X. — Instituteurs et soldats, par E. M. — Les fêtes en l'honneur de Van Dyck. — La Grande Roue de Paris, par A. B. etc.

Explication des gravures, Revue comique, Echechs, Rébus, Récréations, Memento de la semaine, Sport, Chronique des courses, etc.

Nouvelle illustrée : Les Sœurs de Lait, par F. Doce, illustrations de L. Bombled.

Le numéro : 50 centimes.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1395^e livraison (26 août 1899).

L'or du pôle, par Danielle d'Arthez. — Un trait d'héroïsme, par Edouard M***. — Le drame au Vésuve, par M^{me} Barbé. — La page de Jehanne, par M^{me} la Comtesse de Houdetot. — Jacques Fromental Halévy, par H. Heinecke.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. Six mois 11 fr.

Le numéro : 40 centimes.
 Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.

ENTREPRISE ARSÈNE COLLET, FONDÉE EN 1855

CHANTIER DU CHEMIN DE FER. — AVENUE DES MARCHANDISES (Près la gare des Marchandises. — CAHORS)

CHAUFFAGE ÉCONOMIQUE

PROVISIONS POUR L'HIVER

BOIS DE CHAUFFAGE EN CHÊNE SCIÉ ET FENDU

Le stère, sur le chantier, y compris l'octroi..... 8 fr.
 Le stère, rendu franco à domicile..... 8 50

Copeaux de Bûchage et de Fendage, 5 fr. le stère (rendu franco à domicile)

S'adresser au chef du Chantier du Chemin de Fer, ou envoyer les commandes à

M. ARSÈNE COLLET

CHANTIER DU CHEMIN DE FER

AVENUE DES MARCHANDISES

(Près la Gare des Marchandises)